

ne peut pas travailler, soit pour cause d'invalidité ou pour d'autres raisons. Le gouvernement fédéral versera aux provinces 50 p. 100 de ces paiements, n'est-ce pas?

**L'honorable M. Lalonde:** C'est exact.

**Le sénateur Benidickson:** Existe-t-il une limite au montant qu'une province peut payer dans ces circonstances tout en continuant à recevoir la contribution de 50 p. 100 du gouvernement fédéral?

**L'honorable M. Lalonde:** Non, il n'y a aucune limite, pourvu que les provinces soumettent les requérants à l'examen de leurs besoins, comme le prévoit le Régime de pensions du Canada.

**Le sénateur Benidickson:** Cela m'amène à parler d'un article que j'ai lu, ce matin dans la *Gazette* de Montréal au sujet d'une proposition faite par le chef du Parti québécois, M. René Lévesque, recommandait pour la province de Québec un programme d'allocations familiales, qui porterait de \$17 à \$45 le paiement pour un enfant. Il compare ces chiffres à celui de \$12 par mois qui est actuellement proposé. Il reconnaît que la plus grande partie des crédits nécessaires à la réalisation d'un tel programme serait fournie par le gouvernement fédéral.

Si cette proposition était acceptée, en vertu de quelle loi le gouvernement fédéral serait-il obligé de verser un montant que M. Lévesque évalue à 497 millions de dollars sur le total de 735 millions versé en 1974 sous forme d'allocations aux personnes âgées de 17 ans et moins?

**L'honorable M. Lalonde:** En premier lieu, il n'existe aucune loi qui permettrait d'effectuer de tels paiements à l'heure actuelle. La seule façon dont le gouvernement fédéral pourrait fournir 50 p. 100 des crédits, c'est, comme je l'ai dit, dans le cadre du Régime de pensions du Canada et non dans le cas des allocations familiales.

Deuxièmement, il va de soi que si M. Lévesque venait à diriger la province, il n'y aurait pas de gouvernement fédéral avec lequel, selon sa propre théorie, il aurait à traiter. Je ne vois donc pas comment il peut prétendre que ce montant proviendrait du gouvernement fédéral.

Mais je n'attache pas beaucoup d'importance à ces dires. J'ai vu quelques-unes des propositions du parti québécois à Québec dans ce qu'ils appellent leur plateforme et, en réalité, je les ai trouvées pires même qu'un grand nombre de celles formulées par le Crédit social que j'ai vues ou dont j'ai entendu parler au Québec ces derniers mois. Je ne peux pas me souvenir exactement des chiffres, mais ils étaient assez incroyables si on les additionnait et si on essayait de savoir qui financerait. Je ne peux donc pas attacher une trop grande importance à de tels propos.

**Le sénateur McElman:** Il est plus facile de promettre quand on n'a pas à réaliser.

**L'honorable M. Lalonde:** C'est exact.

**Le sénateur Cameron:** Monsieur le président, le ministre a mentionné qu'en 1967, le coût des pensions de sécurité de la vieillesse s'élevait à environ 1 milliard de dollars et qu'en 1973, il atteindra 3 milliards.

Je ne suis pas très fort en chiffres, mais il me semble qu'en 1967, ce montant de 1 milliard représentait environ 5 p. 100 du PNB tandis qu'en 1973, le coût des pensions

de sécurité de la vieillesse s'élèvera approximativement à 15 p. 100 du PNB. Ainsi nous aurons dépensé 10 p. 100 de plus du PNB en six ans.

**L'honorable M. Lalonde:** C'est exact. C'est une augmentation fort importante. Elle représente 3 milliards de dollars d'un budget fédéral total d'environ 21 milliards de sorte que vous pouvez faire très facilement le calcul vous-même: à l'heure actuelle, 1 dollar sur 7 est consacré aux pensions de sécurité de la vieillesse. Il est à remarquer que cette augmentation découle du fait que l'âge requis est passé de 70 à 65 ans au cours de cette période. Cette hausse ne se limite pas au même nombre de personne mais, pour un nombre accru de pensionnés. Toutefois, il s'agit d'un montant versé aux personnes âgées, et il y a lieu de s'interroger sur ce que nous allons faire pour les autres groupes.

**Le sénateur Flynn:** Monsieur le président, je désire poser deux questions au ministre. La première concerne les réponses qu'il a données au sénateur Benidickson. Si j'ai bien compris, le ministre a dit qu'en ce qui concerne les pensions versées aux personnes âgées, celles-ci reçoivent, à l'heure actuelle, peut-être un peu plus que la part qui leur revient sur les fonds destinés aux indigents de notre pays et que, de fait, le gouvernement essaie de résister aux pressions qu'exercent tous les partis politiques en leur accordant seulement le minimum lui permettant de demeurer au pouvoir.

**L'honorable M. Lalonde:** A mon avis, il s'agit évidemment d'une opinion entâchée de l'esprit de parti.

**Le sénateur Flynn:** Ou d'une question entâchée de l'esprit de parti?

**L'honorable M. Lalonde:** En effet.

**Le sénateur Flynn:** Mais l'initiative le serait également.

**L'honorable M. Lalonde:** Non, à mon avis, mes propos ont été clairs et nets. Le gouvernement n'a évidemment pas l'intention de réduire les pensions des personnes âgées ni de prétendre qu'elles sont trop élevées. Absolument pas! En outre, si, en ce qui concerne la politique sociale, vous me demandez s'il serait raisonnable de tripler les pensions des personnes âgées de ce pays au cours des six prochaines années sans rajuster, comme il se doit, les prestations aux autres groupes de la société, je serais obligé d'avouer que dans notre pays, le gouvernement et le Parlement ont mal établi leur ordre des priorités. Nous allons au devant de beaucoup d'ennuis, non seulement avec les gouvernements provinciaux qui eux aussi sont sollicités de toute part, mais également avec d'autres groupes de la société. Afin d'en arriver à une société canadienne assez cohérente, nous devons tâcher d'être justes à l'égard de toutes les classes de la société. A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral verse aux couples âgés environ \$400 de plus que le seuil de pauvreté qui a été défini par le Conseil économique et rajusté tout récemment en fonction des augmentations du coût de la vie.

On peut se demander si tout cela est suffisant. Je puis vous assurer que certains diront non, qu'on devrait verser beaucoup plus. Toutefois, il nous faut au même moment tenir compte d'autres circonstances qui se présentent dans le pays. A mon avis, s'il y a un groupe particulier auquel